

AVERTISSEMENT

Pour faciliter le repérage sur les cartes cadastrales, un fond orthophotographique a été choisi. Néanmoins, il existe parfois des décalages entre le fond et la couche cadastrale présentant les limites de parcelles. Dans tous les cas, c'est bien la couche cadastrale qui est la référence réglementaire.

On peut également constater des superpositions de limites cadastrales entre deux parcelles, notamment en limite de commune. Le défaut est lié à la conception de la couche cadastrale de référence et il n'est pas possible d'y remédier à notre niveau.